

SYNTHÈSE

Moyen d'action
envers les tiers

- Action oblique
- Action paulienne

- Opposabilité du contrat aux tiers ou aux contractants

À l'égard
des tiers :
principe
de l'effet
relatif

L'exécution du contrat

À l'égard du cocontractant :
sanctions de l'inexécution
d'une obligation (moyen/
résultat)

1. Exécution forcée en nature

Deux exceptions : impossibilité ; disproportion manifeste entre le coût pour le débiteur et l'intérêt pour le créancier

2. Exception d'inexécution

Suspension de l'exécution de sa propre obligation si gravité d'inexécution ou contrat synallagmatique

5. Responsabilité contractuelle

Réparation par des dommages et intérêts

Si 4 conditions remplies :
et intérêts contrat, fait
générateur, lien de causalité,
préjudice

1^{er} moyen
de défense

2^e moyen
de défense

4. Résolution

3 voies : unilatérale,
judiciaire, clause
résolutoire de plein droit

3. Réduction du prix

- Mise en demeure
- Exécution imparfaite du contrat
- Si prix non payé, notification
- Si prix payé, action en justice

3 causes
d'exonération
légales : force
majeure, fait du tiers,
fait du créancier

3 clauses : clause de
non-responsabilité ;
clause limitative de
responsabilité ; clause
pénale